



République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
direction de l'évènementiel  
D23.131

**DÉCISION n° 2023/08 / 271**



**Objet : Club Taurin l'Abrivado,  
Club Taurin Les Amis de la  
Camargue**

Convention de mise à disposition des  
arènes Jean Brunel à titre gratuit, le  
lundi 14 août 2023.

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2020/07/047 en date du 5 juillet 2020, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition des arènes Jean Brunel avec le Club Taurin l'Abrivado et le Club Taurin Les Amis de la Camargue à titre gratuit ;

## DÉCIDE

**Article 1 :** Une convention est conclue avec le Club Taurin l'Abrivado, représenté par Monsieur Jean Charles Prévot, le Vice-Président, et le Club Taurin Les amis de la Camargue, représenté par Monsieur Bruno Pascal, le Président, pour la mise à disposition des arènes Jean Brunel, le lundi 14 août 2023.

**Article 2 :** La mise à disposition des arènes Jean Brunel est consentie à titre gratuit.

**Article 3 :** Si une modification de date ou d'heure intervenait d'un commun accord entre les parties sans modifier l'économie générale de la convention, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le

Le maire,

08 AOÛT 2023  
MAIRIE DE VAUVERT  
(Gard)  
Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier